

## **BILAN DE L'ATELIER D'INFORMATION SUR LE REGLEMENT COMMUNAUTAIRE DE L'UEMOA**

L'Atelier d'information sur le règlement communautaire de l'UEMOA qui a eu lieu le 15 avril 2010 au **bureau d'Abidjan du BIT** a été une réussite en ce sens que cinquante **(50) participants** issus d'organisations et institutions diverses ont répondu à l'invitation des organisateurs et se sont montrés très intéressés par les différentes communications eu égards aux nombreuses questions posées aux exposants.

Cet atelier qui avait pour objectif de préparer les acteurs de la mutualité à l'entrée en vigueur du Règlement Communautaire en Côte d'Ivoire était organisé par le ministère de la Famille, de la Femme et des Affaires Sociales en collaboration avec le Cabinet SIGEM et a été rehaussé par la présence du premier responsable de ce département ministériel co-organisateur, Madame, Jeanne Peuhmond.

### ➤ **COMMUNICATIONS**

Quatre (4) communications ont été présentées au cours de l'atelier et avaient pour thèmes :

- **Historique de la réglementation : le chemin parcouru jusqu'à l'adoption du Règlement Communautaire**
- **Présentation du Règlement Communautaire**
- **Dispositions à prendre avant l'entrée en vigueur du Règlement**
- **Le Cadre National de Concertation : une opportunité pour la promotion du mouvement mutualiste ivoirien**

Concernant le dernier exposé, il aura porté sur la nécessité de mettre en place en Côte d'Ivoire un Cadre National de Concertation (**CNC**) des mutuelles sociales à l'instar de certains pays de la sous région. Un appel a été lancé en direction des acteurs clés de la mutualité sociale en Côte d'Ivoire, qui pourront échanger dans le cadre d'une plateforme unique en vue de partager les informations, les expériences et les idées nécessaires au développement du mouvement mutualiste ivoirien.

Cet espace qui a vu le jour après l'atelier d'information est une plateforme dédiée au Cadre National de Concertation, il est logé sur le site Internet de **SIGEM (www.sigem.ci)** qui est le relais de la Concertation en Côte d'Ivoire.

L'espace est dynamique et accessible à tous, il attend l'adhésion de tous les acteurs impliqués dans le mouvement mutualiste en Côte d'Ivoire, l'inscription au CNC est simple et rapide mais les retombées seront énormes.

### ➤ **RESOLUTIONS DE L'ATELIER**

A l'issu de cette journée d'information et d'échanges sur le Règlement Communautaire, les résolutions suivantes ont été adoptées :

1. Les participants ont relevé la nécessité pour les mutuelles de se préparer pour attendre l'entrée en vigueur de la réglementation communautaire. À cet effet, la volonté commune des acteurs de la mutualité sociale en Côte d'Ivoire a été exprimée pour recommander fortement à l'UEMOA de faire diligence afin que les différents règlements d'exécution et le règlement spécifique au plan comptable soient pris au plus tard le 31 décembre 2010 ;
2. Les ministères techniques impliqués dans le fonctionnement de l'organe administratif de la mutualité doivent être précisés dans le Règlement d'exécution ;
3. Le secteur informel doit être véritablement impliqué aux différentes initiatives concernant le mouvement mutualiste en Côte d'Ivoire ;
4. Une assise formelle devra être donnée au fonctionnement du Cadre National de Concertation en Côte d'Ivoire.